

VOTRE Logement



N° 51 - juillet 2017



L'été,
à l'ombre des résidences



C'est Chartres !



Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Métropole Habitat
Maire de Chartres

Une transformation continue pour votre mieux-être

Dans ce journal, vous pourrez vérifier une fois de plus que nous tenons nos engagements pour votre mieux-être. Nous vous reparlons d'abord de la transformation en cours de l'ancien quartier de Beaulieu en nouveau quartier des Clos.

L'État, à travers son Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), a salué cette évolution. Il ne s'agit pas seulement de la construction de bâtiments nouveaux, dotés du confort moderne, mais d'abord d'une œuvre sociale et humaine. Car nous la conduisons et nous continuerons de le faire à votre rythme, conformément aux engagements que j'avais pris devant vous il y a dix ans.

A chaque déconstruction, les locataires du bâtiment qui disparaît se voient proposer un relogement meilleur, sur place ou dans un autre quartier de Chartres. C'est ainsi que se met en œuvre cette mixité sociale dont beaucoup dans notre pays parlent, mais sans toujours passer à l'acte ensuite.

Nous prenons en compte également depuis quelques années votre désir souvent manifesté de pouvoir louer un pavillon individuel, à côté des appartements des immeubles collectifs modernes. Le logement social, le logement public comme je préfère le dire, doit savoir élargir son offre en écoutant ses locataires et leurs familles.

Enfin, je n'oublie pas mon engagement en faveur de votre accession sociale à la propriété de votre logement. À chaque fois qu'un locataire peut devenir maître chez lui dans des conditions de prix défiant toute concurrence, c'est une joie immense pour moi devant la manifestation d'une forme de justice sociale "concrètement" en marche. Il y faut du temps, de la persévérance, qu'il s'agisse de vous ou de nous, votre Conseil d'Administration.

Mais regardez pour finir les images des résidentialisations de Beaulieu et de la Madeleine. C'était il y a dix ans. Quand les clôtures ont surgi, que n'ai-je entendu de la part de certains qui se sentaient enfermés. Aujourd'hui les haies parfois fleuries masquent les barrières. Reste seulement des jardins où vos enfants peuvent jouer en sécurité.

Bonnes vacances à tous !

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

3 BEAULIEU-LES CLOS :
L'ANRU DONNE SON FEU VERT
À LA 2^È ÉTAPE DE LA TRANSFORMATION

VOTRE ENVIRONNEMENT

4 L'ÉTÉ À L'OMBRE DES RÉSIDENCES

INTERVENTION-MAINTENANCE

5 LA TÉLÉRELÈVE ARRIVE DANS LES FOYERS

LES LIVRAISONS EN 2017

6 LES COTTAGES DE VÉRONIQUE
VINGT MAISONS TOUT CONFORT
À RECHÈVRES

VINGT PAVILLONS À LA MADELEINE

TRENTE-DEUX LOGEMENTS RUE DE SOURS

EN DIRECT AVEC VOUS

8 VOUS AVEZ LA PAROLE !

SOLIDARITÉ

10 DES MOMENTS CONVIVIAUX
POUR LA RÉSIDENCE
INTERGÉNÉRATIONNELLE

ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

11 DE NOUVEAUX LOGEMENTS
PROPOSÉS À LA VENTE

PRÈS DE CHEZ VOUS

12 LA FÊTE DES VOISINS
AUX CLOS ET ALLENDE

SOCIAL

13 QUE FAIRE QUAND ON NE PEUT
PLUS PAYER SON LOYER ?

PRATIQUE

14 CONTACTER UN CONSEILLER,
BESOIN D'UNE INFORMATION
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018
FINIS LES PAIEMENTS
À LA TRÉSORERIE

Votre Logement, le magazine des locataires de Chartres Métropole Habitat - Directrice de la publication : Élisabeth Fromont
Rédaction, maquette, photos, mise en page : Sylvie Babel.

Parution trimestrielle - Impression : Imprimerie Chauveau - Dépôt légal à parution, n° ISSN : 1635-8139.

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT, accueil et correspondance, 23 rue des Bas Bourgs - CS 20 137 - 28 008 Chartres CEDEX. Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95.

www.chartresmetropolehabitat.com. Siège social : Place des Halles, 28 000 CHARTRES.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).

GUICHET UNIQUE VILLE DE CHARTRES - 32-34 BOULEVARD CHASLES À CHARTRES, DE 9H À 12H45 ET DE 13H30 À 17H DU LUNDI AU VENDREDI, TÉL. 02 37 25 26 01.

Beaulieu-Les Clos

L'ANRU donne son feu vert à la 2e étape de la transformation

LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'HABITAT EST À LA CHARGE DE CHARTRES MÉTROPOLE. L'ANRU (AGENCE NATIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN) A REÇU RÉCEMMENT À PARIS JEAN-PIERRE GORGES ET ÉLISABETH FROMONT, AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT DONT MADAME LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR. LES ÉLUS ONT PRÉSENTÉ À L'ANRU LA DEUXIÈME PHASE DE LA TRANSFORMATION DU QUARTIER DE BEAULIEU-LES CLOS, UN PROJET ÉLABORÉ PAR CHARTRES MÉTROPOLE POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR, SACHANT QUE L'ANRU AVAIT RETENU EN 2014 L'OPÉRATION 2 DU QUARTIER DES CLOS PARMIS LES 200 OPÉRATIONS DE QUARTIERS D'INTÉRÊT NATIONAL. LES EXPLICATIONS D'ÉLISABETH FROMONT, ÉGALEMENT VICE-PRÉSIDENTE DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT.



L'ancien Beaulieu et le nouveau quartier des Clos.



Élisabeth Fromont
Vice-Présidente de
Chartres Métropole Habitat

Votre Logement: Comment s'est déroulé votre "examen de passage" ?

Élisabeth Fromont: Le Conseil d'administration de l'ANRU a été favorablement

impressionné par les résultats de la 1re phase des travaux, que chacun peut constater aujourd'hui de ses propres yeux.

Ce jury a ensuite validé le programme de notre 2e phase de transformation du quartier des Clos. L'enjeu était important, puisque l'ANRU va financer 15 % du total de nos investissements, sur un programme de 10 millions d'euros au total.

VL: En quoi consiste concrètement cette 2e phase ?

EF: Il s'agit de déconstruire 410 logements, ceux qui sont situés au sud de l'église de Beaulieu, rue du Chemin Doux, puis rues des Blottes et Louis Lumière et enfin

rues Lebon, Pierre Curie, Laivoisier et Ampère.

Ces appartements seront évidemment reconstruits, pour 80 % d'entre eux à Chartres, et pour les 20 % restants dans les autres communes de l'agglomération, à l'exception de Lucé et Mainvilliers.

Il s'agit pour nous d'une obligation, identique à celle de la phase 1 aujourd'hui respectée.

VL: Quand les travaux vont-ils commencer et pendant combien de temps dureront-ils ?

EF: Avant tout, je rappelle que nous restons fidèles à notre engagement de départ pris envers les habitants: la

transformation se fait immeuble par immeuble au rythme des habitants, avec qui nous discutons préalablement de leur relogement, dans des conditions toujours meilleures.

A ce jour, nous avons commencé à déconstruire l'immeuble situé rue du Chemin doux qui comprenait 60 T2 et 20 T1 bis. Nous avons engagé les discussions avec les habitants du petit immeuble de la même rue, situé dans la continuité du précédent.

L'objectif est de réaliser l'ensemble du programme d'ici 2025.

La programmation de la construction des nouveaux immeubles est encore en cours. ■



L'été à l'ombre des résidences



À Beaulieu, les arbustes laissent à présent juste entrevoir les clôtures.



Les locataires disposent de véritables espaces privatisés et végétalisés avec jeux d'enfants comme ci-dessus à Beaulieu et à La Madeleine.



"La résidentialisation a renforcé le sentiment d'être chez soi. C'est sécurisant quand on a des enfants en garde" expliquent ces assistantes maternelles. "J'ai l'impression d'être à la campagne, les arbres forment des tonnelles au-dessus des allées, quand les rhododendrons sont en fleurs c'est magnifique".

Il y a dix ans, entre le 27 mars et le 20 avril 2007, 17 résidences étaient inaugurées sur le parc de Chartres Métropole Habitat : à Beaulieu dans le cadre de la rénovation urbaine, mais aussi à la Madeleine, Béthouard, Jean Roux, Charles Brune. Depuis, la végétation a pris sa place, les clôtures ont disparu derrière les lauriers palmes. Chaque année, aux beaux jours, les résidents profitent des espaces aménagés à l'intérieur des résidences, à l'ombre des grands arbres.



Béthouard, Charles Brune, Jean Roux : le secteur diffus n'est pas en reste.

Compteurs d'eau

La télérelève arrive dans les foyers

À PARTIR DE CET ÉTÉ LES COMPTEURS D'EAU DES FOYERS DES QUARTIERS DE BEAULIEU ET DE LA MADELEINE SERONT ADAPTÉS OU CHANGÉS POUR LA MISE EN PLACE DE LA TÉLÉRELÈVE. PROGRESSIVEMENT, DURANT QUATRE MOIS, L'ENSEMBLE DE LA VILLE DE CHARTRES SERA ÉQUIPÉ. ET D'ICI 2018, CE SONT TOUS LES COMPTEURS D'EAU DE L'AGGLOMÉRATION CHARTRAINE QUI SERONT ADAPTÉS. CETTE OPÉRATION OBLIGATOIRE ET GRATUITE PRÉSENTE DE NOMBREUX ATOUTS.

Jusqu'à présent, le personnel du service des eaux se déplaçait au domicile des abonnés pour effectuer le relevé des consommations d'eau sur les compteurs. La société CM Eau, producteur et distributeur d'eau potable sur le territoire de Chartres Métropole, va équiper l'ensemble des foyers d'un système de relève automatique des compteurs à distance.

Le dispositif consiste à installer un émetteur radio sur le compteur. Celui-ci transmet les index de consommation par signal radio qui sont réceptionnés dans une base de données.

Les ondes émises par ces modules sont de très faible puissance (16 millièmes de watt ce qui est très inférieur aux émissions des téléphones portables ou bornes wifi), et les émetteurs ne sont actifs qu'environ 50 secondes par jour; aucun danger donc, pour votre santé.

De nombreux avantages

Cette technologie permet de réaliser des relevés sans déplacement et ne nécessite donc plus la présence des résidents.

De plus, vos factures seront trimes-



Changement d'un compteur d'eau.

trielles et ne seront plus basées sur des estimations mais sur votre consommation d'eau réelle.

Vous pourrez suivre votre consommation avec précision via votre compte client sur Internet.

Tout volume anormalement important, généralement synonyme de fuite, sera détecté; vous serez rapidement alerté par mail, SMS, ou courrier (et non à réception de la facture) en cas de consommation anormalement élevée. Et en cas de déménagement, plus besoin de communiquer votre index.

Les interventions

Le déploiement de la télérelève et l'ensemble des services proposés (suivi Internet, alertes en cas de fuites, facturation trimestrielle) n'entraînera pas de coût supplémentaire pour l'utilisateur.

Les installations seront réalisées par un

technicien de Cm Eau. Une information sera transmise à chaque abonné avant toute intervention.

En cas de doute sur la personne qui souhaite intervenir, n'hésitez pas à lui demander sa carte professionnelle.

Si votre compteur se trouve dans les parties communes de votre immeuble ou au pied du bâtiment, l'intervention de CM Eau dans votre logement ne sera pas nécessaire.

Si le compteur n'est pas accessible car situé dans votre logement ou toute autre partie privative, vous recevrez un avis de la société CM Eau vous invitant à contacter le service client afin de convenir d'un rendez-vous. Par ailleurs, certains compteurs sont d'ores et déjà équipés d'un système de télérelève; dans ce cas aucune intervention ne sera à prévoir, la transmission des données sera automatisée.

Dans tous les cas, ces installations nécessiteront une coupure d'eau de quelques minutes. ■



Les livraisons dans la ville en 2017

LES COTTAGES DE VÉRONIQUE - LIVRAISON AOÛT 2017

Chartres Métropole Habitat réceptionne cet été trois maisons aux Cottages de Véronique au sein d'un ensemble immobilier de soixante-quinze pavillons à l'architecture élégante.

Il est situé rue Charles Isidore Douin à Chartres, à proximité du supermarché des Trois Ponts. Les maisons, sur deux niveaux, disposent d'un jardin et d'une terrasse. Le chauffage est individuel, au gaz ; la production d'eau chaude sanitaire est électrique.

Composition :

- deux types 3 d'une surface habitable de 71,80 m², avec stationnement souterrain et une place en extérieur, loyers : 398 et 560 €.

- un type 4 d'une surface habitable de 85,50 m², avec garage et une place de stationnement extérieur, loyer : 473 €.



Les trois pavillons acquis par Chartres Métropole Habitat (photo du haut) s'inscrivent dans un ensemble résidentiel de standing.

20 MAISONS À RECHÈVRES - LIVRAISON SEPTEMBRE 2017



20 maisons sont en cours de construction, allée des Cognées à Rechèvres.

Il s'agit de pavillons de type 3 et 4 sur deux niveaux.

Tous disposent d'un jardin et de deux places de stationnement : un garage et un carport.

Le chauffage est individuel, au gaz ; la production d'eau chaude sanitaire est électrique.

Les maisons seront livrées courant septembre et proposées en location.

Composition :

- douze types 3 de 63 m² habitables, loyer : 291 à 339 €.

- huit types 4, de 76 à 81 m², loyer : 348 à 416 €.

14 PAVILLONS À LA MADELEINE - LIVRAISON OCTOBRE 2017

Quatorze logements accolés, desservis par une voie interne seront livrés rue de la Madeleine au mois d'octobre. Il s'agit de 10 logements individuels et trois logements collectifs.

Les habitations sont majoritairement composées de deux niveaux. Trois typologies seront proposées: des types 2, 3 et 4. Les types 3 et 4 disposeront d'un garage accolé.

Les maisons aux teintes rose et beige, aux toitures de tuiles plates brun rouge présenteront des façades en décroché pour rythmer l'ensemble.

La production de chauffage sera au gaz et individuel; la production d'eau chaude sera électrique et individuelle. 14 maisons seront livrées en octobre 2017. 6 autres le seront au 2e trimestre 2018.

Composition:

- quatre types 2, surface habitable de 47 m², loyer 216 à 243 €,
- quatre types 3, surface habitable de 84 m², loyer 474 €,
- six types 4, surface habitable de 93 m², loyer 524 €.



32 LOGEMENTS RUE DE SOURS - LIVRAISON NOVEMBRE 2017

Trois immeubles (dont deux accolés) seront livrés à Chartres Métropole Habitat courant novembre. Ils seront desservis par une allée pié-

tonne reliant la rue de Sours à l'allée du Clos Brette. Ces bâtiments de deux étages comprendront 32 logements locatifs et 32

emplacements de stationnement en parking souterrain. L'un des bâtiments sera desservi par un ascenseur.

Composition:

- onze types 2, 45 à 50 m² habitables, loyers 230 à 289 €,
- seize types 3, 55 à 68 m² habitables, loyers 357 à 449 €,
- quatre types 4, 73 à 77 m² habitables, loyers 428 à 476 €,
- un type 5, 90 m² habitables, loyer 521 €.

Le long de la rue du Clos Brette, deux autres immeubles, de deux étages également, accueilleront une Résidence pour Jeunes Actifs.

Elle comprendra 99 logements allant du type 1 au type 3 ainsi que 38 emplacements de stationnement.

Composition:

- quarante-six types 1,
- cinquante-deux types 1 bis,
- un type 3.

Le Foyer pour Jeunes actifs sera géré par l'Association Élisabeth de Thuringe.

Deux autres immeubles comprenant 37 logements sont en cours de construction et seront destinés au secteur privé.



Réunions, enquêtes, représentants :

Les réunions de proximité pour améliorer votre cadre de vie

Les élus de la Ville de Chartres (Dominique Dutartre, adjointe au Maire à la proximité et au cadre de vie et José Rolo, adjoint à la tranquillité, circulation et occupation du domaine public), accompagnés des services de Chartres Métropole Habitat (Bernard Granier, Directeur des travaux et de la Proximité et Benoît Tonnellier, responsable du Pôle Proximité) ainsi que des représentants de la Police Municipale, de la Direction de l'espace public, du service collecte des déchets ménagers, vont régulièrement à la rencontre des habitants, dans leur quartier.

Une dizaine de réunions sont ainsi programmées chaque année, dans chacun des quartiers de la ville. L'occasion d'échanger de vive voix sur les nuisances et désagréments auxquels les résidents peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne et dont la résolu-

tion relève des compétences des élus de la Ville ou des services de Chartres Métropole Habitat.

La majorité des interrogations portent sur la circulation et le stationnement, la propreté, la gestion des espaces verts. Toutefois, les résidents interpellent aussi les représentants de Chartres Métropole Habitat sur les projets de réhabilitation de leur immeuble, des réclamations d'ordre technique, des différends de voisinage.

Lors de chaque réunion, les coordonnées des plaignants et l'objet de la réclamation sont scrupuleusement relevés. Chaque réclamation fait ensuite l'objet d'un suivi et d'un traitement par le service compétent avec déplacement sur site quand cela est nécessaire.

Les solutions apportées sont exposées au public lors de la séance suivante avec toujours la volonté d'améliorer ce qui peut l'être. ■



QUELS TRAVAUX POUR SAINT-LUBIN ?

La réunion de proximité qui se tenait aux Comtesses le 6 juin a été, pour les services de Chartres Métropole Habitat, l'occasion de faire le point sur le projet de réhabilitation des 80 logements situés 1 à 9, rue Saint-Lubin.

Un programme de réhabilitation de grande envergure avait été envisagé portant sur la réhabilitation thermique, la privatisation du secteur et l'installation d'ascenseurs afin d'apporter un service supplémentaire aux personnes vieillissantes.

Les études se sont poursuivies et ont abouti aux conclusions que le projet serait très coûteux et que des travaux d'une telle envergure ne pourraient pas être réalisés en milieu occupé mais nécessiteraient de déplacer les résidents. Le Conseil d'Administration a donc pris la décision de suspendre ce programme et d'étendre la réflexion à un projet plus global pour ce quartier.

ENQUÊTE DE SATISFACTION 2017 : DONNEZ VOTRE AVIS !

Chartres Métropole Habitat réalise une enquête de satisfaction tous les deux ans. Au cours du dernier trimestre 2017, un questionnaire sera adressé à tous les locataires.



Cette enquête sera pour vous l'occasion de donner votre avis sur la qualité de votre logement et de votre environnement.

Vous pourrez également vous exprimer au sujet de la réorganisation de nos services de proximité réalisée en 2015 : la qualité de l'intervention des employés d'immeubles, du service enquêtes et médiations ou de la permanence tranquillité.

"Chaque réponse est lue attentivement, certaines font l'objet d'un courrier. Les résultats des enquêtes sont attentivement étudiés afin d'adapter nos prestations aux besoins des locataires" explique le Directeur des Travaux et de la Proximité.

vous avez la parole !



Réunion de proximité aux Comtesses, animée par Dominique Dutartre et José Rolo, adjoints au maire de Chartres.

Des associations porte-parole des locataires

Les locataires de Chartres Métropole Habitat ont leurs représentants dans les instances de décisions de Chartres Métropole Habitat. Ils sont désignés par les associations de locataires chartraises affiliées aux fédérations nationales: Confédération Nationale du Logement, Familles de France, Association Force Ouvrière Consommation.

Quatre représentants ainsi désignés sont membres du Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat. Ils assistent aux séances et votent les décisions qui y

sont prises.

Une autre instance, peu connue des locataires existe: le Conseil de Concertation Locative.

Ce dispositif date de la Loi Solidarité et Rénovation Urbaine, qui en 2000, a structuré les échanges entre bailleurs et locataires. Le CCL est composé des représen-

tants de locataires, du Directeur Général, du Directeur des Travaux et de la Proximité, du Directeur Locatif et Immobilier et du responsable des Finances si nécessaire. Trois administrateurs sont également présents.

Son fonctionnement est précisé dans un Plan de Concertation Locative qui définit l'organisation, les thèmes sur lesquels les représentants sont consultés, les moyens matériels ou financiers mis à disposition par Chartres Métropole Habitat pour leur permettre d'exercer leurs missions.

2 € par logement

"L'objectif est d'échanger sur les sujets relatifs aux conditions et au cadre de vie des résidents. Les débats portent sur les programmes de réhabilitation, la présentation de projets importants, l'évolution des charges et des loyers, la propreté, les services proposés par l'Office ou encore la gestion quotidienne. Ces rencontres permettent aux représentants de faire entendre leur position ou d'exposer leurs problématiques" explique le Directeur des Travaux et de la Proximité.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier dernier est venue compléter le volet relatif aux moyens financiers accordés. "Ils vont passer de 1 à 2 € par logement à partir du 1er janvier 2018. Cette somme sera répartie entre chaque association en fonction de sa représentativité

aux élections de locataires qui ont lieu tous les quatre ans pour financer diverses dépenses: charges, frais d'impressions et d'affranchissements, formations, actions menées, déplacements, etc."

Des visites de contrôle

"Nous avons également conjointement avec la CNL qui en avait fait la demande, mis en place depuis deux ans des réunions de travail trimestrielles. En 2017, ce dispositif a été étendu aux deux autres associations. Nous y évoquons et analysons des problématiques plus particulières et réfléchissons ensemble aux solutions à apporter ou aux services à mettre en place.

Nous allons aussi à partir du 1er janvier doter les halls d'immeuble -qui peuvent en être équipés- d'un panneau d'affichage pour les associations de locataires. Nous mettons également un local à disposition des associations qui le demandent, en l'occurrence rue Jules Hetzel pour la CNL et place Saint-Louis pour Familles de France".

Depuis plusieurs années des visites destinées à contrôler la propreté des cages d'escalier sont également organisées trois ou quatre fois par an, en présence des représentants de locataires et des entreprises de nettoyage. Le lieu visité est choisi soit de manière aléatoire, soit parce que des réclamations ont été formulées. ■

Confédération Nationale du Logement 28
2 allée de Normandie
28000 Chartres
Tél. : 02 37 21 38 64
hervet.martine@orange.fr

Fédération Départementale Familles de France d'Eure et Loir
19 Place Saint-Louis,
28000 Chartres
Tél. : 02 37 33 05 64

Association Force Ouvrière Consommateurs
3 rue Ampère
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 91 94 83
afoc28000@gmail.com

Des moments conviviaux pour la résidence intergénérationnelle

Neuf mois que les premiers résidents ont pris leur quartier au sein de la Résidence Intergénérationnelle rue Garaix aux Clos. Des liens se sont tissés, notamment entre personnes retraitées.

Pour favoriser les moments de convivialité, Chartres Métropole Habitat a mis à disposition des locataires une salle commune au rez-de-chaussée de l'immeuble. Kitchenette, tables, chaises et jeux de société sont à la disposition des résidents. Ils peuvent notamment y organiser des goûters et parties de jeux. Le 28 juin, une réunion d'information afin de spécifier les règles d'usage de la salle et réfléchir à l'organisation d'activités complémentaires dans cette pièce, a été organisée par les services de Char-

tres Métropole Habitat et du Centre Communal d'Action Sociale.

Deux interlocuteurs volontaires

Le règlement intérieur de la salle commune a été communiqué aux participants. Il en précise les règles de gestion, les conditions d'accès et les obligations sanitaires. Un badge a également été remis aux personnes présentes pour leur permettre d'utiliser la salle, du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00.

Interrogés par le Ccas quant à leurs souhaits d'animations, les locataires ont proposé l'organisation de cours de gym douce, et pourquoi pas de sophrologie. Deux personnes se sont portées volontaires pour être le relais entre l'ensemble des locataires et les services de Chartres Métropole Habitat et du Ccas, pour également faire passer les informations, assurer le lien entre les locataires et les autres correspondants extérieurs, veiller au bon usage de la salle commune.



Michelle Yvon et Dominique Bodier seront les interlocutrices des résidents et des intervenants extérieurs.

Elles organiseront notamment un sondage auprès de leurs voisins qui n'ont pu se rendre à la réunion, afin de recueillir leurs souhaits d'animations et les communiquer à leurs interlocuteurs du Ccas. ■



Remise des badges lors de la réunion d'information.



La salle commune est équipée d'une kitchenette.



Sophie Brun, responsable du service animations seniors a remis des brochures d'information sur les activités et services offerts par le Ccas.



De nouveaux logements proposés à la vente

1 à 13 rue Salvador Allende



Année de construction: 1981
Nombre de logements: 96 logements,
3 étages
Typologies: type 1 à 5
Chauffage individuel au gaz
Classe énergétique C

Travaux de réhabilitation réalisés en 2014: réhabilitation thermique, fenêtres remplacées, portes palières changées, ravalement, ventilation améliorée.

Résidentialisation: accès privatisé.
Environnement: centre commercial

Carrefour, centre quatique et patinoire l'Odysée, Nationale 10 Chartres Paris, écoles, Mpt, bibliothèque municipale, transports en commun.

TYPE 3 À PARTIR DE 92 500 €
Abattement: 2 % par année de présence continue dans le parc de Chartres Métropole Habitat.

Renseignements:

Pôle Accession
accession@chartres-habitat.com

02 37 25 65 93



19 rue Henry Dunant

Année de construction: 1980
Nombre de logements: 12,
4 étages
Typologies: type 1 à 5
Chauffage individuel au gaz
Classe énergétique C

Travaux de réhabilitation réalisés en 2015: isolation thermique, fenêtres et volets remplacés, portes de halls changées, ventilation améliorée, ravalement.



Patrick Chevalier a emménagé il y a 13 ans, 3 rue Salvador Allende.

"J'ai toujours voulu acheter ce logement"

"Dès mon arrivée en 2004 j'ai contacté les services de Chartres Métropole Habitat car j'aurais aimé acheter mon logement mais ce n'était pas d'actualité à l'époque. Je n'ai jamais cherché à acheter ailleurs car mon appartement et mon quartier me plaisent beaucoup. Je dispose de toutes les commodités à proximité et c'est très calme. Aujourd'hui Chartres Métropole Habitat met en vente et je suis bien sûr candidat. Mon dossier est prêt. Avec un abattement de 26 % mon emprunt sera de 15 ans et mes mensualités de remboursement dépasseront de 30€ seulement mon loyer actuel".

Résidentialisation: accès privatisé.
Environnement: quartier Comtesses, écoles, crèches, transports en commun, commerces de proximité.

TYPE 3 À PARTIR DE 104 000 €

Abattement: 2 % par année de présence continue dans le parc de Chartres Métropole Habitat.



La fête des voisins

Rencontre sportive à Beaulieu-Les Clos!



Les Clos avaient sorti le grand jeu à l'occasion de la fête des voisins. Jean-Louis Bénarab, président de la Boxe chartraine et du Conseil Citoyen des Clos, a organisé un cours de boxe en plein air pour l'occasion. Une animation et prestation qui a beaucoup séduit.

Les membres des associations du quartier, résidents et commerçants ont apprécié ce moment de convivialité.

L'ancien et le nouveau Beaulieu se sont ainsi retrouvés autour des petits plats apportés par chacun pour l'occasion. ■



Allende prêt à refaire la fête!



Chers voisins, avec quelques mamans, on a décidé d'organiser un pique-nique à l'occasion de la Fête des Voisins prévue le vendredi 19 mai. À cet effet, permettez-moi de venir vous importuner un de ces soirs pour de plus amples informations et bien sûr pour solliciter une participation de votre part pour une belle fête. En attendant de vous rencontrer, recevez mes sincères salutations. Julie votre voisine".

Julie avait affiché une invitation aux sept entrées de la résidence Allende à Chartres.

Les résidents ont répondu à son invitation, enfants et parents se sont donc retrouvés dans le jardin au pied des immeubles autour des beignets, thé à la menthe et encas, pour faire plus amples connaissances.

Depuis, au-delà du simple "bonjour-bonsoir", les personnes échangent plus volontiers et envisagent même d'organiser une nouvelle rencontre durant les beaux jours d'été. ■

Que faire quand on ne peut plus payer son loyer ?

NE PAS PAYER SON LOYER C'EST RISQUER L'EXPULSION... LE LOCATAIRE EN DIFFICULTÉ A DONC INTÉRÊT A PRENDRE CONTACT LE PLUS TÔT POSSIBLE AVEC CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT AFIN DE CHERCHER UNE SOLUTION AVEC UN CHARGÉ D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

Une perte d'emploi, une séparation, des dépenses imprévues... Certains ménages rencontrent des difficultés pour payer leur loyer.

Qu'il s'agisse de difficultés financières passagères ou durables, le locataire doit prendre contact avec l'Office. Dans le cas contraire, il s'expose à ce qu'une procédure contentieuse soit engagée à son encontre.



Quand un retard est constaté, Chartres Métropole Habitat alerte le locataire par l'envoi d'un SMS puis un courrier de re-

lance. Sans réponse de sa part, l'Office lui adresse une mise en demeure de payer; le locataire qui fait la sourde

oreille s'expose alors à la résiliation de son bail pouvant entraîner l'expulsion. En 2016, 47 baux ont été résiliés et 15 occupants ont été expulsés.

GÉRER SON BUDGET FAMILIAL POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES

Gérer son budget permet de savoir où on en est précisément et ne plus avoir une "vague" idée de ce qui reste sur son compte en se demandant si on arrivera à boucler le mois. Il faut ensuite être capable de maîtriser ou de réduire certaines dépenses si nécessaire. Pour cela listez vos revenus et toutes vos dépenses mensuelles.

1. les ressources

Elles représentent la somme des revenus du foyer: salaires et autres revenus, prestations sociales, allocations diverses, etc.

2. les dépenses

Les dépenses fixes reviennent chaque mois: loyer, électricité, gaz, eau, téléphone, abonnement Internet, mutuelles, assurances, remboursements de crédits, impôts, etc.

Assurer le règlement des dépenses

fixes est la priorité n° 1. Vous devez faire avec !

Les dépenses courantes sont toutes les dépenses qui vont vous permettre d'assurer le quotidien: alimentation, cantine, frais de garde, dépenses de santé, frais de transport, essence, loisirs, etc.

Une fois que vous aurez effectué ce travail fastidieux mais nécessaire de recensement, il vous suffira de déduire les dépenses de vos ressources mensuelles afin d'obtenir la somme qui vous reste pour le mois.

Ce montant correspond à votre "reste à vivre". C'est dans ce reste à vivre que vous piocherez pour les achats plaisir, la planification de vos projets et la constitution d'une épargne de précaution pour les dépenses imprévues (une panne de voiture ou d'électroménager par exemple).

Plusieurs solutions

"Il est important que les locataires nous fassent part de leurs difficultés le plus tôt possible afin d'étudier ensemble les solutions les plus adaptées à leur situation" explique la référente du Pôle Accompagnement social de Chartres Métropole Habitat.

Pourront être proposés:

- un plan d'apurement c'est-à-dire un accord prévoyant l'échelonnement du paiement de la dette sur plusieurs mois;
- une demande d'aide auprès d'Action Logement pour les salariés du secteur privé;
- l'assistance des services sociaux du Centre Intercommunal d'action sociale ou bien du Conseil Départemental qui pourra analyser le budget du locataire et l'aider à solliciter des aides;
- la saisine du Fonds de solidarité Logement du Conseil Départemental pour solliciter un prêt ou une subvention si la dette est stabilisée. ■

Contacter un conseiller



Une demande de logement

Permanence téléphonique, uniquement les mardis, mercredis, jeudis, de 9 h 00 à 12 h 00 : ☎ 02 37 25 65 94

Réception rue des Bas Bourgs, par un chargé de clientèle uniquement sur rendez-vous (appel préalable indispensable).

Des renseignements sur l'avis d'échéance

(loyers et charges)

Permanence téléphonique du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15 : ☎ 02 37 25 65 28-02 37 25 25 72.

Accueil sans rendez-vous : mardis de 9 h 00 à 12 h 00, jeudis de 13 h 30 à 17 h 00.



Encaissements et difficultés financières



Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15. ☎ 02 37 25 65 95.

Permanence secteur Madeleine, 19 pl. St Louis, 1^{re} quinzaine de chaque mois, les mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et vendredi de 13 h 30 à 15 h 45.

Permanence secteur Beaulieu, 1^{re} quinzaine de chaque mois, les mercredi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 45.

Règlement du loyer à la Trésorerie

Principale Municipale

50 c, rue des Comtesses 28019 Chartres CEDEX. ☎ 02 37 30 43 69 - 02 37 30 47 47
02 37 30 11 50. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00.

Fermeture le mercredi toute la journée



Réclamation pour problème technique ou trouble de voisinage

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous, rue des Bas-Bourgs : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (16 h 30 le vendredi). ☎ 02 37 25 65 50.

Suite donnée à votre demande après visite du gestionnaire technique

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15. ☎ 02 37 25 65 47- 02 37 25 65 54.



Le Guichet Unique

32-34, Boulevard Chasles. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h.

☎ 02 37 25 26 01. Vous pouvez y effectuer les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de demande de logement, dépôt de documents divers, renseignements sur l'accession à la propriété, sur une demande de logement ou de mutation en cours, information sur une réclamation ou une difficulté de paiement, règlement de votre loyer courant par carte bancaire.

Besoin d'une intervention

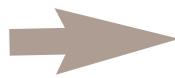


- ✓ Robinetterie, plomberie
- ✓ Équipements sanitaires, réseaux d'évacuation
- ✓ Interphonie
- ✓ Réception télévision (antenne collective), TNT
- ✓ Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- ✓ Installations électriques à l'intérieur du logement
- ✓ Vérification des installations gaz à l'intérieur du logement



Pack de base
du contrat multiservices
Cogemex
☎ 02 78 62 00 10

- ✓ Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- ✓ Menuiseries extérieures et intérieures
- ✓ Boîtes aux Lettres



Pack confort
du contrat multiservices
Cogemex
☎ 02 78 62 00 10

(ces interventions restent à la charge
des locataires qui n'ont pas
opté pour le pack confort)

- ✓ Eau Chaude, chauffage individuel



Proxiserve ☎ 02 46 81 01 01
ou **Engie Home Services**
(ex. Savelys) ☎ 02 37 28 04 15
selon le mode de chauffage

- ✓ Eau chaude et chauffage collectif
- ✓ Ascenseur
- ✓ Portails coulissants, portes automatiques
- ✓ Vide-ordures (deux sites concernés)



Pôle Réclamations
Chartres Métropole Habitat
☎ 02 37 25 65 50

- ✓ Désinsectisation, dératisation, désourisation



SVR ☎ 02 37 35 38 50

ASTREINTE TECHNIQUE

En cas d'URGENCE, composez le 02 37 25 65 25,
le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés.
Uniquement lorsqu'il y a danger pour les personnes
ou les bâtiments.

Pôle Proximité
02 37 34 53 27

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h 15 à 20 h 30 (20 h le vendredi) :
employés d'immeubles,
service enquêtes et médiations,
permanence tranquillité



**À PARTIR DU
1ER JANVIER
2018**

Chartres Métropole Habitat devient votre interlocuteur unique pour vos paiements

L'Office passe en comptabilité commerciale. Chartres Métropole Habitat sera votre seul interlocuteur pour tous vos paiements de loyer et de charges.

VOUS POURREZ TOUJOURS PAYER VOTRE LOYER PAR CARTE BANCAIRE, EN CHÈQUE, EN ESPÈCES, PAR PRÉLÈVEMENT, SUR INTERNET. LES NOUVELLES MODALITÉS DE PAIEMENT (ORDRE ET COORDONNÉES BANCAIRES À UTILISER) VOUS SERONT COMMUNIQUÉES ULTÉRIEUREMENT AVEC VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE.

Pour plus de simplicité
Chartres Métropole Habitat vous conseille d'opter

- pour le prélèvement automatique

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique rien ne changera pour vous.
Si vous souhaitez être prélevé, il vous suffit de vous munir d'un Relevé d'Identité Bancaire et de remplir un formulaire auprès de Chartres Métropole Habitat.

- ou le paiement sur Internet

Vous pouvez également, sans rien changer, continuer de payer votre loyer et vos charges par carte bancaire sur le site Internet de Chartres Métropole Habitat depuis votre espace locataire.

En espèces ou chèque

Par carte bancaire



Portes Ouvertes accession à la propriété

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 14 H 30 À 18 H 30
SAMEDI 30 SEPTEMBRE DE 10 H 00 À 17 H 30
SANS RENDEZ-VOUS

Appartement n° 1
4 rue Chauveau Lagarde
à CHARTRES

Votre appartement à 5 minutes
du Centre Ville de Chartres.

Devenez
propriétaire
pour 692 €/mois *
box inclus !



* Prix indicatif, non contractuel, hors assurances, sur 25 ans



Renseignements complémentaires
Pôle Accession de Chartres Métropole Habitat
02 37 25 65 93.

